

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA REUNION

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Délivrance des agréments prévus aux articles 199 undecies B et C et 217 undecies
du code général des impôts

**L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances
publiques de La Réunion ,**

à

Monsieur Sébastien DANJOU
Administrateur des Finances publiques adjoint

Vu le code général des impôts, notamment son article 238 bis HA ainsi que les articles 410 de l'annexe II.
170 nonies et 170 decies de l'annexe IV à ce code ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 1996 autorisant les directeurs des services fiscaux des départements d'outre-
mer à déléguer leur signature pour la délivrance des agréments prévus aux articles 199 undecies B et C et
217 undecies du code général des impôts ;

Vu le décret du 14 avril 2016 portant nomination de M. Gilles DESHAYES, administrateur général des
Finances publiques en qualité de directeur régional des Finances publiques de La Réunion ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 18 avril 2016 fixant au 17 mai 2016 la
date d'installation de M. Gilles DESHAYES dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques
de La Réunion ;

Article 1^{er}

J'ai décidé de vous déléguer ma signature à compter de ce jour.

Cette délégation s'exercera dans les limites prévues pour le directeur régional des Finances publiques.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Saint Denis le 17 mai 2016

Gilles DESHAYES

